

Le PRÉSIDENT: Monsieur le ministre, ce que vous dites, c'est que d'après l'article 35(2) du bill, où il est question de la prévision de l'effet du programme quinquennal d'immobilisations sur les besoins de la Société pour l'exploitation, si ce programme est approuvé par le gouverneur en conseil le Gouvernement alors au pouvoir aura, en substance, accepté dans son entier le programme d'exploitation de la Société pour la période quinquennale subséquente?

L'hon. M. NOWLAN: Je le pense. Toutefois, il faudra que la Société s'adresse au Parlement chaque année.

Le sénateur MACDONALD: N'est-il pas vrai que la Commission Fowler a recommandé le budget quinquennal pour l'exploitation parce que la méthode précédente, comportant un budget annuel, n'était pas satisfaisante?

Vous avez abordé un autre point sur lequel nous sommes tous d'accord avec vous: votre désir de voir Radio-Canada conserver son indépendance. Je dirai que l'indépendance de Radio-Canada touche plus à l'exploitation des services qu'à l'achat de terrains et l'agrandissement de ses bâtiments, et ainsi de suite. Or, le fait que vous n'accordez à la Société un budget que pour chaque année n'assure-t-il pas au ministre mentionné à l'article 35 (1) et au ministre des Finances un contrôle plus étroit des programmes de Radio-Canada qu'ils n'en auraient autrement, si le budget était établi pour cinq ans?

L'hon. M. NOWLAN: Si le budget couvrait une période quinquennale, Radio-Canada serait, bien entendu, financièrement indépendante, si je puis dire, durant cette période. Je ne crois pas qu'il soit possible d'établir un budget quinquennal pour l'exploitation courante, étant donné la rapidité avec laquelle les frais augmentent et l'expansion se produit.

Le sénateur BRUNT: La période quinquennale pourrait comporter un désavantage pour Radio-Canada.

L'hon. M. NOWLAN: Le coût des renouvellements en capital, ainsi que celui des terrains, et ainsi de suite, monte, mais il ne s'accroît pas au même rythme que les frais d'exploitation.

Le sénateur MACDONALD: D'après ce budget annuel, la Société Radio-Canada doit soumettre son programme d'exploitation au Gouvernement et à deux ministres, et ce programme doit être approuvé par les deux ministres chaque année?

L'hon. M. NOWLAN: C'est ainsi qu'on procède depuis plusieurs années.

Le sénateur MACDONALD: Je sais qu'on procède ainsi depuis plusieurs années et que la Commission Fowler a jugé cette méthode inopportune.

L'hon. M. NOWLAN: En effet; la Commission s'est élevée contre cette méthode et bien des gens ont été de son avis, particulièrement, j'en suis sûr, parmi ceux qui touchent de près à Radio-Canada.

Le sénateur MACDONALD: J'imagine que, pour réaliser vos désirs, vous voudriez, comme le veulent les membres du Comité, maintenir l'indépendance de Radio-Canada. Or, il me semble que le public aura l'impression que Radio-Canada est plus indépendante du Parlement si les dirigeants de la Société peuvent élaborer leurs programmes ou établir le budget de leurs programmes pour une période quinquennale au lieu d'avoir à se dire chaque année: "Il nous faut un programme qui puisse plaire au ministre des Finances et à l'autre ministre; il est essentiel que nous établissions un tel programme sinon ils n'approuveront pas notre demande et ne recommanderont pas notre financement au gouverneur en conseil".

L'hon. M. NOWLAN: Je puis simplement dire que j'ai recommandé un grand nombre de dépenses de Radio-Canada et que les émissions de la Société sont loin d'avoir été toutes de mon goût. Il en est que j'aime et d'autres que je n'aime pas.